

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2016.

Étaient présents :

Michel AUFRANC, Sébastien FERRE, Fabienne GAVAND, Elise VINCEROT, Jean Paul BONTEMPS, Bernard PICHET, Jérôme CLEMENT, Patrick VION, Jacques HUMBERT, Joëlle LEGRIS, Vincent PORET.

Étaient excusés :

Philippe BRAILLON donne pouvoir à Jacques HUMBERT-Gérard GIFFARD donne pouvoir à Michel AUFRANC
Laurent VION donne pouvoir à Patrick VION - **Étaient absent** : Loïc SERMONAT

Modification de l'ordre du jour, rajout d'une délibération point n°6 : Modification d'horaire pour un agent.

Compte rendu du 4 Mars 2016 adopté à l'unanimité.

1) Délibération pour vote des taux d'imposition 2016.

En tenant compte de la revalorisation nationale des bases d'imposition de 0,8% en 2016, le maire propose de ne pas modifier les taux des trois taxes communales : Taxe Habitation, Taxe Foncier Bâti, Taxe Foncier Non Bâti dans le but de ne pas influencer négativement le CIF : Coefficient d'Intégration Fiscal qui est le ratio entre fiscalité des communes et de la communauté de commune. Il est préférable que ce soit la communauté qui augmente ses taux et non les communes, le CIF, critère du calcul des dotations de l'Etat à la communauté de communes s'en trouvant amélioré, les dotations seront ainsi bonifiées. A noter le projet d'évolution des taxes communautaires : TH porté de 11.27% à 12.51% et TB de 2.07% à 2.30%.

Cette proposition résulte d'une entente entre les maires de notre communauté qui œuvrent dans l'intérêt commun, un pacte financier entre communes et communauté scellera cette initiative.

Voté à l'unanimité

2) Délibération pour vote des 4 budgets communaux.

BP général commune 2016

Le budget pour sa partie fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 447 955 €.

Le budget pour sa partie investissements s'équilibre en recettes et dépenses à 301 627 €.

Voté à l'unanimité.

Arrivée de Laurent VION à 21h30.

BP assainissement 2016

Le budget pour sa partie fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 235 352 €.

Le budget pour sa partie investissements s'équilibre en recettes et dépenses à 337 793 €.

Voté à l'unanimité.

BP lotissement

Le budget pour sa partie fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 373 429 €.

Le budget pour sa partie investissements s'équilibre en recettes et dépenses à 372 707 €.

Voté à l'unanimité

Budget panneaux photovoltaïque 2016

Le budget pour sa partie fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 64 473 €.

Le budget pour sa partie investissements s'équilibre en recettes et dépenses à 17 880 €.

Voté à l'unanimité.

3) Délibération pour adoption pacte financier communes /communauté de communes.

Les maires de la communauté de commune souhaitent établir un pacte financier avec les communes. la stabilisation des taux d'imposition des communes améliorant le CIF, les dotations de fonctionnement de la communauté seront majorées, le pacte stipulera que cette majoration sera ristournée aux communes. La raréfaction des ressources doit induire de nouvelles logiques de solidarité entre les territoires.

13 voix pour, SF s'abstient.

4) Délibération pour conventionner entre la commune de Boyer et la communauté de communes entre Saône et Grosne la mise à disposition de personnel administratif :

2 départs en retraite de secrétaires sur 4 communes. Ce sera le départ d'une mutualisation d'une partie des personnels communaux, le recrutement nécessaire sera géré par la communauté qui mettra le personnel à disposition des communes ayant conventionné pour un temps défini.

Globalement, trois journées de secrétariat devraient suffire pour notre commune.

13 voix pour, SF s'abstient.

5) Délibération pour modification Zonage d'assainissement collectif.

Le maire nous informe qu'une maison sur le Bourg est hors zone d'assainissement collectif bien qu'étant en limite du réseau, il propose de rectifier ce zonage pour l'y inclure.

Voté à l'unanimité.

6) Délibération pour modification d'horaire d'un agent.

Notre actuel agent d'entretien demande à réduire de 14 h son temps de travail sur notre commune. Le maire propose de lui donner satisfaction.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES.

Rapport du conseil d'école.

111 élèves actuellement, une nouvelle réduction d'effectif semble se dessiner...

Les nouvelles réglementations et précautions découlant du plan Vigipirate se mettent en place, coût supplémentaire pour les communes.

Assainissement.

Il reste 10 raccordements non réalisés sur le Bourg, et autant de branchements réalisés sans contrôle de la commune qui ne pourra donc pas les certifier conformes. Un courrier sera adressé à tous les propriétaires concernés pour rappeler que le délai de 2 ans après la mise en service du réseau EU se terminera fin avril et leur demandant de signaler le délai sous lequel ils envisagent de régulariser. Ultime démarche amiable avant d'appliquer les contraintes réglementaires et clore ce dossier.

Le secrétaire

Sébastien Ferré.